Revue SCIENCES HumaineS n°16, décembre 2001, pp. 81-91

A propos d'intégration économique entre P.V.D.

Résumé

Notre objectif, à travers ce papier, est d'essayer d'étudier les différents aspects théoriques de l'intégration, et apporter un point de vue sur les différentes formes d'adaptation, des P.V.D, aux changements économiques internationaux, et définir les mécanismes d'une insertion positive dans l'économie internationales à la lumière des contraintes extérieures et des pressions internes.

Dr. A. CHEMMAM
Département Sciences Economiques
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

نحاول في هذه الورقة دراسة بعض الجوانب النظرية لإشكالية التكامل بين البلدان النامية على ضوء التحولات العالمية الحالية و ذلك بالتركيز على توضيح مفهوم التكامل و مكانة البلدان النامية في العلاقات الاقتصادية الدولية و بتوضيح طبيعة قوى التكامل يمكن الوصول إلى بعض الإقتراحات التي يمكن أن تبين لنا بأن التكامل في البلدان النامية يخدم هذه الأخيرة على مستوى يبين الأول إحداث تغيرات هيكلية و تنظيمية و الثاني التكيف الإيجابي مع التغيرات العالمية الراهنة.

Cette étude a pour objectif d'étudier certains aspects, théoriques relatifs aux changements actuels qui caractérisent l'économie mondiale, et dont on a tendance souvent à l'expliquer, d'une manière générale, à travers les causes et les effets de ce qui est appelé communément la mondialisation. Et sans vouloir détailler ou discuter de cette dernière, nous voulons a travers ce papier, essayer d'apporter un point de vue sur les moyens et les mécanismes d'une adaptation, ou d'une réponse de la part des pays en voie de développement aux défis de cette mondialisation .

Autrement dit, quelles pourraient être les mécanismes d'une insertion positive dans l'économie internationale à la lumière des contraintes extérieures et des pressions internes.

Les profondes mutations que connaissent actuellement les relations économiques internationales, accélérées et aggravées par la crise des années soixante dix, apparaissent, pour beaucoup de spécialistes comme les signes annonciateurs et les prémices de l'instauration progressive, d'un nouvel ordre économique international, caractérisé par l'émergence d'une nouvelle DIT reflétant une restructuration des échanges internationaux, la montée de nouveaux

© Université Mentouri, Constantine, Algérie, 2001.

pays industrialisés (NPI), le retour aux pratiques protectionnistes par les pays développés et enfin le rôle grandissant des multinationales ainsi que des ensembles économiques régionaux, dans les relations internationales.

Ces bouleversements furent, et sont encore l'objet de longs débats, dont les finalités varient et se différencient en fonction des motivations et des aspirations des différentes parties, à la recherche de réponses théoriques(*) et pratiques(**) aux interrogations suscitées par « la montée des tensions », non seulement dans les rapports internationaux, mais aussi à l'intérieur des pays en voie de développement, d'où la multiplicité et la prolifération de termes relatifs à de nouvelles conceptions et appréhensions des relations internationales, allant de la simple coopération bilatérale ou multilatérale, Nord/Sud ou Sud/Sud, à l'intégration, en passant par d'autres formes intermédiaires de rapprochement et de complémentarité (1), et aussi la remise en cause de la capacité de l'état–nation à assumer pleinement sa fonction de régulateur économique et de stimulateur de l'accumulation.

Alors, doit on dire aujourd'hui que le débat sur l'intégration économique entre pays en voie de développement et les controverses et les divergences autour des interprétations à donner aux changements de l'actuelle DIT et les futurs rapports économiques internationaux est une prise de conscience collective de la nécessité de « mettre un peu d'ordre » dans ces rapports en les réaménageant et les restructurant, en tenant compte, bien entendu, des réalités des pays en voie de développement et leurs aspirations à un développement économique réel ?

Rien n'est moins sur, vu la complexité de ces rapports et l'interdépendance de leurs aspects économiques, commerciaux, financiers, politiques, sociaux et même culturels, ainsi que le « flou » qui entoure encore quelques analyses théoriques et les politiques proposées.

Pour certains, il est important de souligner que l'intégration économique entre pays en voie de développement devrait être perçue comme un modèle alternatif à l'échec des politiques menées jusque-là par l'état – nation, non seulement sur les plans économique et social internes, mais aussi face à la problématique du commerce extérieur (2).

Car, c'est a travers ce secteur que ces pays continuent à subir l'intégration progressive de leurs systèmes productifs dans l'économie internationale (3).

Parler de commerce extérieur, ou globalement des relations économiques internationales, ne signifie pas uniquement les relations entre états, mais aussi le rôle et le poids grandissant des firmes internationales dans le façonnement de ces rapports qui échappent souvent au contrôles des états. D'autant plus que ce rôle est défini par la logique des objectifs stratégiques de ces firmes, souvent incompatibles avec ceux des économies nationales.

Ces objectifs sont souvent définis à partir des structures des systèmes productifs auxquels appartiennent (4) ces firmes, autrement dit, ceux des pays développés et spécialement les systèmes dominants. Ce dont ces pays ont besoin, c'est un modèle plus approprié, plus « collé » à leurs réalités socio-économiques, et reflétant aussi leurs

(*) Analyser et étudier les causes et les effets de ces changements ainsi que leurs répercussions, dans le temps et dans l'espace, sur l'économie internationale.

(**) Proposer des mesures concrètes et des politiques adaptables aux nouvelles données de l'économie mondiale.

« identités économiques » et sociales. Un modèle qui devrait prendre en compte deux points essentiels a savoir :
1. L'exploitation rationnelle et judicieuse des richesses disponibles et potentielles.
2. Les besoins et les aspirations des couches les plus larges de la société.

Aujourd'hui, l'optimisme des pays du Sud des années soixante dix, où on vu des pays en voie de développement réaliser des taux de croissance supérieurs à ceux des pays du Nord, semble céder la place à un pessimisme généralisé consécutif à la stagnation, le désinvestissement, l'endettement et l'échec des politiques de « REPLATRAGES » et d'ajustements.

C'est une crise dont les causes sont situées aussi bien au niveau de la DIT et ses mécanismes, qu'au niveau des économies des pays pauvres eux-mêmes, qui continuent à subir les effets d'un sous-développement « dynamique » de plus en plus accablant.

C'est pourquoi, nous croyons que d'autres alternatives pourraient être possibles pour les pays du Sud, non seulement pour juguler les retombées néfastes de la crise mais aussi réaliser leur décollage économique, surtout que sur le plan théorique, beaucoup de travaux ont été faits, ou en cours de l'être, dans ce sens. Ainsi que nous le pensons ces alternatives constitueraient un prolongement, dans le temps et dans l'espace, et non pas une rupture par rapport au passé de ces pays.

LES P.V.D DANS LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Les relations économiques internationale, même entre pays développés, ont été et restent encore marquées par un rapport de forces reflétant généralement les intérêts, et exprimant les choix et les volontés des plus forts, des plus performants.

Cette dynamique puise sa force dans les « sources de pouvoirs » sur lesquelles repose, selon M. Furtado (5) , l'ordre économique international, à savoir:
1- Le contrôle de la technologie.
2- Le contrôle des finances.
3- Le contrôle des marchés.
4- Le contrôle de l'accès aux foyers des ressources renouvelables.

Et inutile de rappeler, dans ce passage, que les pays en voie de développement sont encore loin d'exercer un tel contrôle, ou une telle maîtrise, même si beaucoup de ces « sources de pouvoir » sont à la portée de nombreux pays d'entre eux, ce qui explique leur faible participation dans les REI, une participation contrastée avec leurs potentialités réelles et potentielles, et leur dépendance multiforme à l'égard des pays industrialisés.

Et au moment où les relations économiques entre pays développés se caractérisent par la satisfaction des différentes demandes à l'intérieur de ces mêmes pays (6), on constate que les structures de production dans les pays en voie de développement sont conditionnées, non pas par les demandes émanant des pays auxquels elles appartiennent, mais par celles s'exprimées dans les pays les plus industrialisés.

Car ce sont les forces du marché qui ont façonné et conditionné le développement du système industriel mondial (7), d'où la relation de causalité entre la structure des échanges extérieurs des pays du Tiers-Monde, et la désarticulation, le dualisme et l'extraversion de leurs économies.

Une situation qui présentent les traits d'une profonde crise dont les origines peuvent être expliquées aussi bien par les changements survenus depuis les années 70 dans les

relations économiques internationales, que par l'échec des politiques de développement nationales que ce soit d'inspiration libérales ou socialistes.

Alors, pourrait on dire que cette dépendance ne pourrait être atténuée que par un effort collectif, soutenu et continu, de la périphérie pour modifier la structure et les termes des échanges internationaux qui représentent les piliers de cette dépendance ? Certes, une transformation des structures, internes et externes, est considérée comme l'une des conditions essentielles de l'appropriation des « sources de pouvoir » et d'un développement orienté vers, et par, la satisfaction des besoins réels des sociétés de ces pays, et non plus un développement conçu comme un sous-produit de la croissance et la prospérité des pays les plus industrialisés (8).

Mais il faut élucider la nature et les limites de ces transformations en tenant compte des bouleversements qu'à connu et que connaissent les relations internationales et la remise en cause par certains auteurs tels que S. Amin (9) et M. Bye (10) de l'ancienne conceptualisation de ces relations.

Aussi, les transformations structurelles et les mécanismes qui régissent les relations économiques entre pays développés et pays en voie de l'être, dépendent d'autres facteurs tels que :

1- Une volonté politique réelle de la part des pouvoirs publics des pays industrialisés à transformer ces relations aux bénéfices de tous.

2- Une révision, de la part des multinationales, de leurs stratégies d'implantation et de délocalisation à l'échelle mondiale.

3- Le facteur temps, c'est-à-dire qu'un nouvel ordre économique international exige une période de « maturation » pour s'instaurer et se « construira historiquement sur plusieurs décennies au fur et à mesure de l'évolution des relations de pouvoir et en fonction des coopérations et des conflits entre les acteurs du système international » (11).

L'émergence d'une nouvelle division internationale du travail, avec une restructuration des échanges entre le Nord et le Sud, le rôle grandissant des firmes transnationales, les nouveaux pays industriels (NPI) et le retour des pays développés au pratiques protectionnistes etc... pourraient-ils matérialiser et concrétiser les transformations et les changements réclamés par les pays du tiers-Monde ?

Rien n'est moins sur, à partir du moment où l'actuelle division internationale du travail est l'aboutissement du processus d'évolution de l'ancienne division à travers ces différentes étapes (Ricardienne, internationale et mondiale).

Dans cette dernière, la plupart, si non tous, des pays en voie de développement ont concentré leurs efforts d'investissement dans les cultures d'exportation et les ressources minières, pour satisfaire des demandes extérieures, au détriment des cultures vivrières, alors que dans la nouvelle division internationale du travail, les produits manufacturiers ont pris la relève des produits agricoles et miniers, et le schéma colonial fut transposé de l'agriculture vers l'industrie (6).

Aussi, ces transformations sont perçues, de plus en plus, comme l'œuvre des firmes internationales qui cherchent à mieux s'adapter à l'environnement international, que le fruit d'un travail mené par les pays du Sud (12), malgré les résultats de l'industrialisation d'une partie limitée des pays du tiers-monde (les NPI). Une industrialisation qu'on veut présenter comme une menace pour les économies développées en lui incombant l'apparition des déséquilibres structurels et conjoncturels

que vivent actuellement ces économies : chômage, exportations des investissements (13), déficit des balances commerciales etc..., sans donner, pour autant, un peu de rigueur aux effets de cette même industrialisation sur les pays en voie de développement, et en faisant croire, à partir d'arguments discutables (14), que cette industrialisation menace la croissance et la stabilité structurelle des économies du Nord. D'ou l'appel au protectionnisme et la multiplication des barrières non-douanières : nouvelles normes techniques pour sauvegarder la nature et la santé du consommateur, par exemple (15).

En outre, l'intégration d'une grande partie des pays du Sud, surtout les NPI, au système productif mondial, et la marginalisation d'une autre partie de ces pays, les pays les moins avancés(*), a engendré une redistribution des rôles et des tâches, à l'échelle mondiale, non seulement entre le Nord et le Sud, mais également entre les pays du Sud eux mêmes.

Aussi, constate-t-on l'apparition de nouveaux canaux d'échanges (Sud-Sud) et de nouveaux produits (les services, par exemple), la hiérarchisation de ces échanges, aussi bien entre pays en voie de développement (16) (pays nouvellement industrialisés, pays relais et pays moins avancés) qu'entre pays industrialisés et pays du Sud, et l'apparition d'un système mondial technologique hiérarchisé (17) dans lequel les pays du tiers-monde se sont vu confiés une spécialisation dans des industries traditionnelles, utilisant une technologie démodée, coûteuse économiquement et socialement, polluante, et peu prometteuse. Alors que les pays du Nord se sont spécialisés dans les industries de pointe : l'électronique, les industries spatiales, l'informatique, la biotechnologie, etc.

Les exportations industrielles des pays dit NPI concernent plus spécialement des biens et des produits en amont des filières, et peu les industries intermédiaires ou d'équipement qui jouent traditionnellement un rôle essentiel dans tout processus d'industrialisation. Ce qui explique la désarticulation, le manque ou la faiblesse d'intégration inter-sectorielle ou intra-sectorielle dans les économies de ces pays (18).

Dans ces NPI, comme d'ailleurs dans le reste des pays en voie de développement, le capital étranger (souvent transnational) est intéressé par sa propre stratégie, dont les objectifs sont arrêtés à partir des conditions de production et de distribution sévissant dans les pays, ou les secteurs, où la rentabilité est la plus forte à l'échelle internationale, ce qui explique son choix pour les activités industrielles qui reflètent des avantages comparativement plus attirants, et son désintérêt aux objectifs stratégiques du processus d'industrialisation des pays hôtes (19).

Certes, une spécialisation internationale des pays du Sud, tenant compte des dotations en facteurs, pourrait avoir des conséquences positives pour leurs économies à court et à moyen terme, mais pas à long terme pour au moins deux raisons :

a) Les changements et les effets que pourraient subir ces facteurs qui sont, dans la majorité des cas, des facteurs « primaires » qui pourraient être dépassés par les innovations techniques, commerciales et organisationnelles.

b) L'intégration progressive dans le système productif international, résultat de tout processus d'industrialisation plus stimulé par la satisfaction des besoins externes, qu' orienté vers une autonomie dont les facteurs sont :

(*)Qui sont souvent exclus des politiques de coopération préconisées par le Nord vu qu'ils ne répondent pas aux critères « de sélection » définis par les prometteurs de ces politiques.

1- La valorisation des ressources naturelles.
2- L'industrialisation en profondeur tout en rejetant comme facteur de base, la satisfaction des demandes externes ou internes telles que définies par l'histoire économique.
3- La transformation des structures agraires.

C'est au niveau des mutations structurelles, et non pas seulement conjoncturelles, qu'on peut dévoiler les changements déterminant, à long terme, l'évolution de l'économie nationale et de la société.

En outre, il est évident aujourd'hui de constater, sur la scène internationale, une tendance grandissante vers la création des ensembles économiques régionaux, et l'intégration de plus en plus poussée, surtout entre les pays du Nord et FTN. Et les pays en voie de développement ne devraient pas être en retard par rapport à ces changements, s'ils ne veulent pas devenir, encore une fois, le tiers ou le quart monde du nouveau millénaire.

Des études prospectives ont démontré, depuis quelque années, qu'il n y aurait pas de place, pour les ensembles de moins de 100-150 millions d'habitants (20) si l'on tient compte seulement de la dimension démographique.

Chercher un espace régional (ou plurinational) approprié pour rationaliser davantage les facteurs dont dispose chaque pays, et s'adapter positivement à cette nouvelles dynamique économique internationale devient une nécessité pour les pays en voie de développement car :

1- L'état-nation devient, de nos jours, non seulement un cadre insuffisant pour gérer la dynamique économique, mais il est dépassé aussi en tant qu'espace économique d'accumulation (21).

2- Un grand espace offre plus d'avantage et de possibilité dans l'accélération du processus de développement économique et social : élargissement des marchés, allocation et exploitation plus rationnelle des ressources et localisation plus optimale des activités productives (22).

3- L'impossibilité de réaliser la cohérence et la cohésion entre les différentes activités productives ou autres dans les structures actuelles de l'économie mondiale et les règles qui les régissent.

Mais quel intégration pourrait répondre le mieux à la situation de ces pays, et a partir de quelle expérience doit-on concevoir, sur le plan théorique, celle qui leur conviendrait le mieux ?

QUEL TYPE D'INTEGRATION POUR LES PVD

- Les pays du tiers monde « ne peuvent compter que sur [eux] mêmes et non sur des distorsions existant hors [d'eux], les coopérations mutuellement utiles » (23) et des associations entre pays périphériques à caractère régional ou fonctionnel (type OPEP), susceptibles de créer des modifications dans les rapports internationaux aux effets irréversibles (24). Il va sans dire que plus les marchés sont grands, plus la rationalisation des facteurs dont disposent les pays membres, devient plus efficace. Bien qu'il y a tout un débat sur les facteurs déterminant la dimension d'un marché : dimension technique, dimension économique, Schitovsky (25) précise qu'on peut atteindre beaucoup plutôt l'optimum économique.

C'est en matière d'élargissement et de diversification des structures de production, et la consolidation du pouvoir de négociation, c'est en négociant en bloc, que les pays, membres d'un ensemble, défendent mieux leurs intérêts (26).

Deux grandes tendances se dégagent de la lecture des différentes définition données au concept de l'intégration.

A – La première présente l'intégration comme étant l'aboutissement d'un processus, se basant sur les forces du marché de réajustement et de suppression progressive des discriminations et des distorsions entre plusieurs pays, par l'égalisation des prix des factures (27), en réduisant les écarts de prix entre le marché intérieur et le marché mondial (28) dans le but de rationaliser l'utilisation des factures et de réduire la distance économique entre les différents pays partenaires, tout en respectant les quatre libertés chères à P. Mallet (29):

- Le libre mouvement des marchandises.
- Le libre mouvement des capitaux
- Le libre mouvement des personnes.
- La liberté d'établissement et de circulation des services.

B – L'autre tendance dépasse, dans ses analyses, le cadre des forces du marché sans pour autant les rejeter, et aborde l'intégration comme étant un processus de coordination et d'harmonisation des politiques économiques des pays partenaires, impliquant un changement social, et préconisant aussi une définition des moyens utilisés et des objectifs à atteindre à l'échelle régionale.

Sans cela, l'intégration ne pourrait être que négative (30). En outre, et pour que l'intégration aboutisse aux objectifs escomptés, elle devrait s'effectuer non pas à partir de la combinaison des effets des forces du marché (expansion par les échanges), mais sur la base d'une complémentarité des programmes d'investissement relatifs à des branches industrielles, qui ne peuvent atteindre leurs optimums techniques ou économiques qu'à l'extérieur des marchés nationaux (31).

L'intensité de la coopération, ou l'état d'avancement d'un processus d'intégration, peut être appréciée en fonction de l'étape atteinte par les partenaires dans leurs relations économiques intra-régionales, et les changements opérés aux niveaux national et régional. Ces étapes peuvent être les suivantes :

A- La zone de libre échange : Elimination de tous les droits entre les pays membres, tout en laissant à chaque pays la liberté de définir sa politique commerciale à l'égard des pays tiers.

B- L'union douanière : La suppression de toutes les barrières douanières entre les pays membres et l'élaboration d'une politique commune vis-à-vis du reste du monde.

C- Le marché commun : Une union douanière renforcée par la libre circulation et établissement des hommes et des capitaux.

D- L'union économique : Marché commun plus la coordination ou l'harmonisation des politiques économiques nationales.

C'est l'intégration (ou l'union économique et monétaire) qui est l'étape la plus avancée (poussée) du processus intégrationniste, qui consiste à l'élaboration commune des politiques économique, sociale et budgétaire, avec une monnaie commune et un rôle prépondérant des institutions supranationales.

LES CONDITIONS DE L'INTEGRATION

Bien que d'autres facteurs non économiques pourraient avoir des effets favorables (32), il n'en demeure pas moins qu'un processus d'intégration serait confronté à moins de difficultés si les conditions générales suivantes seront prises en compte au niveau des pays concernés (32) :

1- Le niveau de développement économique atteint par chaque pays membre, ses structures productives, surtout dans leur partie industrielle, la disponibilité effective des facteurs de production et des ressources naturelles.

Des éléments qui jouent souvent un rôle de premier ordre, non seulement dans l'accélération du processus intégrationiste, mais aussi dans le renforcement des avantages et des gains, réalisés par chaque membre, dans le cadre du nouvel espace économique.

Une grande différence dans les niveaux de développement et la disponibilité effective de ressources naturelles des pays partenaires, ne pourraient que nuire à la mise en marche d'un tel processus, et rendraient plus difficile l'établissement d'un système équitable de répartition des coûts et avantages ou de compensation.

2- L'état des transports et des communications :

Un secteur de transport et de communication moderne et efficace ne pourra avoir que des répercussions positives sur les coûts (niveaux des prix), l'approvisionnement, la circulation de l'information et la pénétration rapide et facile des entreprises régionales aux marchés des pays membres. Cette pénétration facilitera le tissage de liens de complémentarité et d'interdépendance entre les différentes parties de l'ensemble projeté, et rendra enfin plus rationnelle l'utilisation des facteurs disponibles au niveau de toute la région.

3- L'harmonisation des politiques monétaires et financières – où l'état des balances de payement est l'une des conditions majeures de l'avancement de tout processus d'intégration . L'absence de concertation et de coordination en matière de fixation, des taux de change, (entre les monnaies des pays membres) réglant les activités commerciales entre eux, rendra ce processus plus vulnérable face au reste du monde, et ralentira la croissance des échanges intra-régionaux au profit des extra – régionaux. Cette harmonisation est aussi une protection des activités « intégrationnistes » surtout industrielles, de la concurrence extra-régionale, car plus les taux de change seront élevés, plus seront importants, en valeur et en volume, les biens et les services en provenance du reste du monde, d'où l'importance de créer une (ou plusieurs) institution se chargeant de régler les problèmes de payement des pays les plus faibles de la région, et essayer d'instaurer un système de compensation à leur profit.

4- L'indemnisation : ou l'instauration d'un mécanisme permettant la répartition, la plus équitable possible, des avantages et des coûts, en faisant en sorte qu'aucun membre ne sera perdant en s'associant, comme ce fut le cas dans quelques expériences vécues par des pays en voie de développement. Ce mécanisme consiste souvent à octroyer un régime privilégié à un ou plusieurs membres, généralement les plus touchés ou qui profitent moins, ou lui transférer carrément des ressources au détriment des

membres les plus développés ou qui profitent le plus. Les effets négatifs de l'intégration, pour un pays, peuvent être :
a)- Les effets sur la balance des payements.
b)- Les effets sur le niveau de l'emploi.
c)- Les effets sur les prix.
d)- L'effet sur les perspectives d'industrialisation.
e)- L'effet sur les recettes publiques (du fait de la suppression des droits douaniers).
5- L'intégration implique, par définition, le sacrifice, de la part de chaque membre, d'une partie de sa souveraineté économique, et même politique, au profit du nouvel espace économique, afin de faciliter la coordination des politiques économiques. Un minimum d'homogénéité politique en termes d'objectifs et d'intérêt, doit exister entre les pays membres.

Une autre formulation des conditions de l'intégration ci-dessus mentionnées, a été faites en termes de connectivité, de comptabilité et de convergence entre les pays partenaires (33).

La connectivité c'est l'existence d'un réseau (ou des réseaux) de liaisons et de connexions réelles ou potentielles (liaisons terrestres, communications, informations, etc.) entre les pays considérés.

Compatibilité il y a, lorsqu'à partir « d'une unité hiérarchiquement dominante », l'action s'exerce en vue de coordonner ou d'harmoniser les plans (programmes) des différentes unités, ou éléments composant l'ensemble désiré, à travers des liaisons institutionnelles (entre les agents économiques) et techniques (entre les unités économiques).

La convergence est présentée comme étant l'orientation des projets vers la réalisation d'un optimum socio-économique au profit de l'ensemble, autrement dit la réalisation d'objectifs dépassant le cadre national, de chaque membre, au bénéfice de l'ensemble souhaité.

CONCLUSION

Dans l'état actuel des relations économiques internationales et les positions qu'occupent les pays en voie de développement sur la scène internationale, parler d'une intégration basée uniquement sur la dynamique des forces du marché est une illusion, un mirage.

Ces pays, par leur état d'extraversion, de dépendance poussée, et la nature des problèmes qu'ils vivent actuellement, et qui ne sont plus uniquement économiques, sont dans une situation telle que les forces du marché ne pourront jouer convenablement leur rôle de régulation ou d'égalisation des prix des facteurs, qu'au détriment des objectifs de développement de ces pays, et en particulier les moins forts d'entre eux.

Au contraire, la libéralisation non contrôlée et non orientée par des objectifs globaux bien définis, ne fera qu'encourager le développement des activités spéculatives et informelles.

L'intégration entre pays en voie de développement ne doit pas être appréhendée sous un angle strictement d'échange et de distribution, à partir du moment où ces pays ne sont pas aptes « structurellement » à offrir les conditions nécessaires qui permettent aux forces du marché de jouer pleinement leurs rôles.

En outre, la situation que vivent ces pays n'est pas uniquement une situation de sous-développement ou d'un écart économique qui pourrait être réduit en empruntant, ou en préconisant, les mêmes chemins, ou les mêmes remèdes, pris précédemment par les pays les plus avancés.

Tout processus d'intégration doit avoir, à notre avis, comme objectif primordial le développement économique et le progrès social des pays concernés, en tenant compte bien sûr, des expériences acquises depuis les indépendances, et doit être aussi adapté, autant que faire se peut, aux contextes socio-économique et historique de ces pays.

Ces derniers vivent aujourd'hui une double crise : une crise de croissance et une autre de modèle (ou choix de développement).

Intégrer n'est pas additionner, comme l'a bien dit M. Bye, c'est plutôt accroître l'harmonie et la comptabilité des plans de développement, s'élever au-dessus du marché en intégrant les aspirations, les choix et les volontés (34) et dépasser non seulement les effets statiques (33) de cette intégration, tels que développés dans les théories des unions douanières, mais aussi les effets dynamiques (économies d'échelles internes et externes, termes de l'échange, innovations, etc.), en essayant de les soumettre aux impératifs du développement économiques et du progrès social, en les insérant dans une stratégie de restructuration harmonisée à l'échelle régionale.

Références

1. Debandt J., « Interdépendance ou dépendance au sein de l'Economie Mondiale », Cahier du CERNEA, N°5, Janvier, 1985, pp. 23-34.
2. El-Malki H. et Santucci J., « L'état et le développement des économies arabes : Un modèle en question », Annuaire d'Afrique du Nord, Ed. C.N.R.S., Paris, 1989, p.343.
3. Debernis G. et Lesourne J., «Interdépendance mondiale: quelle logique? », *Revue d'Economie Industrielle*, n°14, 198, p.23.
4. Bye M. et Debernis G.D., « Relations économiques internationales », 5e édition –Dalloz-Paris, 1987, p.775.
5. Furtado C., « Les nouvelles sources du pouvoir dans l'ordre économique international », *Revue Tiers-Monde*, T. XXI, N°81, 1980, p.11.
6. Grebjine A., « La nouvelle économique internationale », Ed . P.U.F., Paris, 1980, p.168.
7. Debandt J., « Politiques industrielles et objectifs d'industrialisation », Cahier de L'IREP, N°14, CUJAS, 1974, p.7.
8. CNUED, Rapport du S.G. de la CNUED à la 5ème session de la Conférence, Edition ONU, New York, 1980.
9. Amin Samir, « L'avenir industriel de l'Afrique », Edition Lharmatan, Paris, 1980.
10. Bye M., « Localisation de l'investissement et communauté économique Européenne », *Revue Economique*, N°2, 1958.
11. Lesourne J. et Deberins G.D., « Interdépendances mondiales : Quelles logiques ? », *Revue d'Economie Industrielle*, N°14, 1980, p.20.
12. Andreff W., « Firmes transnationales et nouvelle division internationale du travail », *Revue d'Economie Industrielle*, N°14, 1980, p. 82.
13- Marlan N., « N.DIT et libéralisation des échanges », *Revue d'Economie Industrielle*, N°14, 1980.
14. Berthelot Y. et Tardy G., « Le défi économique du Tiers-Monde », Ed. La documentation Française – Paris, 1978, p.38,.
15. Emmerij L., « Face au grand marché, les inquiétudes du Sud », *Revue Projet*, N° 228/Hiver 1991/1992.

16. Vellas F. « Les échanges Sud-Sud », Edition Economica, Paris, 1987.
17. Marbeuf B. et Hugon P., « L'écume des flux » in « Les tiers-nations en mal d'industrie », Ouvrage collectif, ed. CERNEA, Paris, 1988, p.87.
18. Hugon P. et Marbeuf F., « L'Ecume des flux » in « Les tiers-nations en mal d'industrie », Ouvrage collectif. Ed. CERNEA, Paris, 1988.
19. Yachir F., « Crises et politiques d'ajustement dans les pays Arabes ». In UNESCO, Paris, 1990, p.253.
20. El-Mandjera M., « Maghreb 2000 », *Revue futurible*, Septembre, 1984, p.4.
21. Jaidi L., « Etat-Nation et intégration économique Arabe », An. d'Afrique du Nord, T. XXVI, Ed. CNRS, Paris, 1989, p.356.
22. Niang Seydou, « Intégration-création », Thèse de Doctorat d'Etat, Paris-Dauphine, Paris, 1977, p.3.
23. Bye M. et Debernis G.D., « Relations économiques internationales », 5e édition –Dalloz-Paris, 1987, p.720.
24. Furtado C., « Les nouvelles sources du pouvoir dans l'ordre économique international », *Revue Tiers-Monde*, T. XXI, N°81, 1980, p.1.
25. Schitovsky, in « Politiques industrielles et objectifs d'industrialisation », IREP, n°14, CUJAS, 1974.
26. Waelbroeck J., « Politique commerciale commune et théorie du commerce extérieur », *Revue Economie Appliquée*, T . XXXVI, N°2-3, 1983, p.384.
27. Kindler-Berger C.P. et Lindert Ph., « Economie internationale », Ed. Economica, 1981, p.209.
28. Rapport Gatt, pour l'année 1989/1990, p.44.
29- Mallet P., « L'intégration économique des 12 », *Revue Projet*, N°228 / Hiver, 1991/1992, p.32.
30. Henner H.F., « L'intégration économique internationale », *Revue Analyse de la S.D.I.S.*, N°63, Mai, 1988, p.112.
31. Guennage E., « Capitaux et développement, rôle des FTN dans les pays arabes », *Revue Mondes en développement*, N°21, 1978, p.124.
32. Kahnert *et al.* : « Intégration économique entre P.V.D. Etude du centre de développement de l'O.C.D.E », Paris, 1969, p.18.
33. Erbes R., « L'intégration économique internationale », Ed. P.U.F., Paris, 1966, p.106.
34. Bye M., « Localisation de l'investissement et communauté économique Européenne », *Revue Economique*, N°2, 1958, p.188. □